

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-134

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT DECEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Décembre 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – François MEURIER

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Christian GARNIER
Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO
Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Marie-Paule DELAROCQUE à Yves PARENT
Jennifer DELI à Nicole VACCA
Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Céline PRATI-AIGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Faisant suite à la démission du Conseil Municipal, de Mme Gaele REBEC, il convient de pourvoir au siège laissé vacant au sein du Conseil d'Administration de la Régie du port des Oursinières.

Conformément aux dispositions de l'article R 2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'organisation administrative des régies municipales, « *les membres du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Exploitation, sont désignés par le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire* ».

Ainsi, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, est invité à se prononcer sur la désignation de madame Nicole ROUX pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Régie du port des Oursinières au titre du collège des 7 membres désignés, conformément aux statuts de la Régie, au sein du Conseil Municipal de la Ville.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales s'agissant de la désignation d'un membre au sein du Conseil Municipal, l'élection s'effectuera au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Le Maire propose un vote à main levée qui est accepté par l'ensemble des conseillers.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

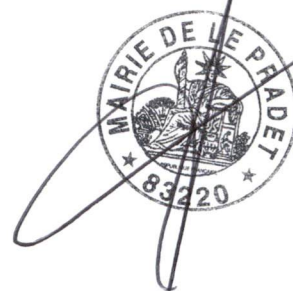
31 Voix POUR

1 Abstention (François MEURIER)

Mme Nicole ROUX est désignée représentante du Conseil Municipal du Pradet au sein du Conseil d'Administration de la Régie du port des Oursinières.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.